

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/007940**
n°de gestion : **2002B02444**
n°SIREN : **329 723 977 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 03/04/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ICBT GROUPE société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

impasse de la Vezerance - Les Balmes 69560 Sainte Colombe -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

nomination de commissaire aux apports

Letheaux
49364

070 P 281

- 2 AVR. 2007

709200005

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON
EN VUE DE LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Madame Paulette TERRAT,

agissant au nom, pour le compte et en sa qualité de directeur général unique,

de la société ICBT GROUPE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 150.000 €, dont le siège social est à SAINTE COLOMBE (69560), Impasse de la Vezerance, et dont le numéro d'identification est 329 723 977 RCS LYON,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- que la société ICBT GROUPE est régie par les dispositions du livre deuxième du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales et celles du décret du 23 mars 1967,
- que la société ICBT GROUPE se propose de fusionner avec la société DOMAINE DES BEATES, société par actions simplifiée au capital de 40.000 €, dont le siège social est à LAMBESC (13410), route de Caireval, et dont le numéro d'identification est 411 020 894 RCS SALON DE PROVENCE, par voie d'absorption de cette dernière,
- qu'ainsi la société DOMAINE DES BEATES apporterait à la société ICBT GROUPE la totalité de ses actifs, contre la prise en charge de l'intégralité de son passif,
- que, si, comme il est prévu, la société ICBT GROUPE détient la totalité des titres composant le capital social de la société DOMAINE DES BEATES à compter du dépôt, aux greffes des Tribunaux de Commerce de LYON et de SALON DE PROVENCE, du projet de contrat de fusion qui règlera les modalités de l'absorption, et, jusqu'à la réalisation de l'opération, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société ICBT GROUPE contre des actions de la société DOMAINE DES BEATES, en sorte que cette absorption, soumise au régime simplifié visé à l'article L.236-11 du Code de Commerce, sera réalisée sans augmentation de capital de la société ICBT GROUPE,
- que les apports de la société DOMAINE DES BEATES doivent donc être soumis à l'appréciation d'un commissaire aux apports, conformément aux dispositions des articles L.225-147 et L.236-11 du Code de Commerce et 169 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

C'est pourquoi l'exposant, ès-qualités, vous prie, Monsieur le Président, de désigner tel commissaire aux apports qu'il vous plaira, pour apprécier la valeur des apports devant être effectués par la société DOMAINE DES BEATES à la société ICBT GROUPE.

Fait à SAINTE COLOMBE, le 29 mars 2007

Pour la société ICBT GROUPE

Madame Paulette TERRAT – Directeur général unique



**ORDONNANCE DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON**

Nous, Président du Tribunal de Commerce de LYON, assisté du greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu les articles L.225-147 et L.236-11 du Code de Commerce, et les articles 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, sur les sociétés commerciales,

Désignons

Monsieur Gilles PAYA
du Cabinet PELTIER & Associés
100 rue Victor Hugo
42700 FIRMINY

en qualité de commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur des apports devant être effectués par la société DOMAINE DES BEATES au profit de la société ICBT GROUPE.

Disons que le commissaire susvisé pourra se faire assister, dans l'accomplissement de sa mission, par un ou plusieurs experts de son choix.

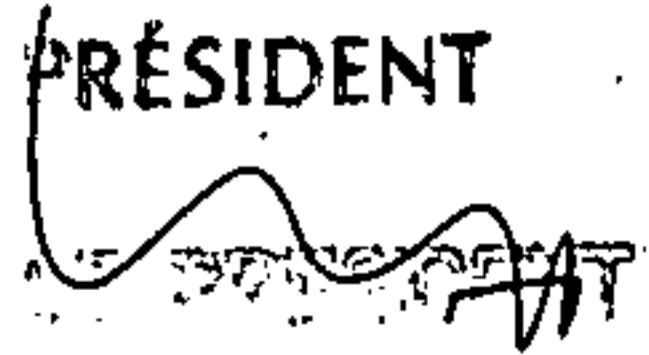
Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce de LYON, et qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

A LYON

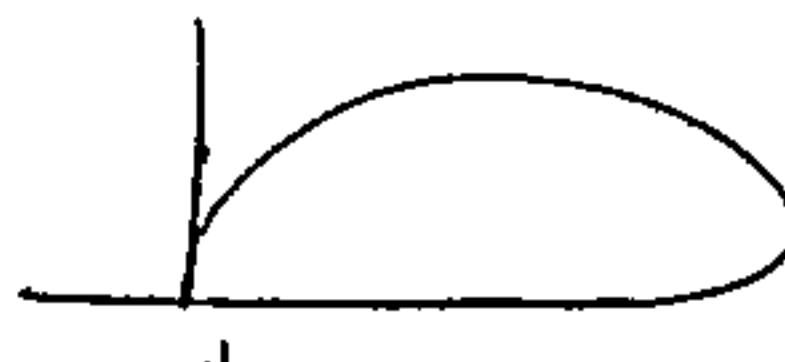
En notre cabinet,

Le 02 AVR. 2007

LE PRÉSIDENT


H. GOULIARD

LE GREFFIER


E. TOUTAIN

GTC LYON	
Au Greffe	
Révisé	N° 07/231
Déposé	02 AVR. 2007
Ordonnance	atténue
au s...	ite
(art ...)	
Le Greffe	

